

Crédits supplémentaires pour 2019 (1ère série)

Préavis N° 2019/21

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Vincent Brayer 21 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavis sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant, ressortant de la compétence de la Municipalité.

Sur le total des demandes, 10 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 5 autorisations d'achats et 3 crédits d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD						
SE	2	1	1	1	2	5
SCS	2					2
LEA	1	1	1	1		2
EJQ	3	3			1	4
FIM	2		1	1		3
SIL	3		2	2		5
Totaux	13	5	5	5	3	21

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD				
SE	22'800		58'600	81'400
SCS	100'000			100'000
LEA		10'200		10'200
EJQ				
FIM	18'200	27'100		45'300
SIL	47'900	41'100		89'000
Totaux	188'900	78'400	58'600	325'900

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables. Il n'y a eu aucune demande particulière.

Autorisations d'achats

Pas de commentaires

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Pas de commentaires

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Philippe Miauton , rapporteur

Lausanne, le 9 mai 2019